

Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées BFEH

Evaluation des aides financières selon la LHand à l'exemple des projets sportifs

Management Summary

Management Summary

Les aides financières du BFEH dans le domaine du sport

Le sport est un élément clé de la vie sociale. La pratique d'un sport – soit-il performant, organisé ou non – a un effet intégratif. Pour la majorité des personnes, le sport est essentiel pour la santé physique et psychique. Cependant, l'accès au sport est souvent difficile pour les personnes handicapées. Cette difficulté d'accès concerne la pratique du sport, l'adhésion à des clubs ou la participation à des manifestations sportives. En Suisse, des projets d'égalité dans le domaine du sport sont encouragés conformément à la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) – et dans le contexte de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées de 2009. Les aides financières sont gérées par le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH). Les groupes cibles des aides financières sont des organisations, des cantons ou des communes actifs à l'échelle nationale ou des régions linguistiques. Des projets avec une forte orientation pratique, qui entraînent des changements positifs durables, et, de cette façon, contribuent à la mise en réseau d'organisations et à l'interconnexion de projets au sens d'une «carte géographique» sont considérés comme particulièrement dignes d'être soutenus par les aides financières du BFEH.

Evaluation externe des aides financières du BFEH

L'évaluation externe des subventions du BFEH dans le domaine du sport a analysé 35 projets soutenus par le BFEH de 2004 à 2021. L'objectif de l'évaluation était de tirer des conclusions générales sur la pratique d'attribution du BFEH et sur l'accompagnement des projets par le BFEH. Il s'agissait également d'évaluer la promotion des effets des projets soutenus, d'identifier les potentiels d'optimisation et de formuler des recommandations correspondantes. L'accent a été mis sur l'opérationnalisation de l'impact et la durabilité des projets soutenus. En plus de l'analyse des données et des documents, les requérant-e-s ont été interrogé-e-s via un questionnaire en ligne. Des entretiens guidés ont permis de recueillir les appréciations des groupes cibles institutionnels et personnels. Une table ronde avec les principaux acteurs a permis de valider les résultats.

Conclusions et recommandations de l'évaluation

L'évaluation conclut que les aides financières du BFEH ont fait leurs preuves et qu'elles peuvent être considérées comme positives en termes d'impact et de durabilité. En même temps, des potentiels d'optimisation apparaissent à certains endroits. L'approche de l'évaluation peut également être appliquée à d'autres domaines de soutien du BFEH, ce qui permettrait de renforcer encore la durabilité dans le sens de la «carte géographique» visée par le BFEH. Dans ce contexte, l'évaluation aboutit aux principales conclusions et recommandations suivantes à l'intention du BFEH. Elles sont présentées sur la page suivante.

Clarifier la terminologie

- **Notions de l'impact et durabilité sont claires** : La compréhension de l'impact et de la durabilité est présente chez les requérant-e-s qui ont réussi.
- **Informations ciblées sur le site web** : Cependant, afin d'élargir encore la compréhension de l'impact et de la durabilité, des informations ciblées et des exemples de bonnes pratiques pourraient être présentés sur le site web.

Optimiser des processus de promotion des projets d'égalité avec des aides financières

- **Faciliter l'accès** : le BFEH pourrait rendre ses processus encore plus accessibles aux requérants disposant de peu de ressources et mettre à leur disposition des informations facilement accessibles.
- **Encourager le financement d'interface** : le BFEH pourrait promouvoir la mise en réseau avec d'autres bailleurs de fonds ou inciter les requérants à solliciter des cofinancements dès le processus de demande (via le formulaire de demande). Cela pourrait garantir dès le départ des interfaces et des financements de suivi.
- **Encourager l'échange de bonnes pratiques** : le BFEH pourrait encourager l'échange de bonnes pratiques et publier sur son site Internet des exemples réussis d'intégration des personnes handicapées dans le domaine du sport, mais aussi dans d'autres domaines.

Impacte des aides financières en tant qu'instrument

- **Atteindre davantage des requérants potentiels** : les requérant-e-s disposant de ressources et d'un savoir-faire important pour soumettre des projets au BFEH en soumettent souvent plusieurs avec succès. Afin d'atteindre un plus grand nombre de requérant-e-s, le BFEH devrait notamment mettre en œuvre les recommandations suivantes pour une communication et une mise en réseau plus larges.
- **Etablir un réseau et meilleures pratiques** : pour atteindre les petits acteurs, il serait utile d'élargir la communication ou d'organiser des événements de mise en réseau. Les requérant-e-s à succès pourraient partager leur expérience avec d'autres.
- **Les projets pilotes** : Il est recommandé de viser des projets pilotes en tant que soutien partiel à des projets. Le BFEH peut ainsi soutenir largement de nombreuses initiatives différentes. Car la majorité des projets soutenus par le BFEH trouve ensuite un financement par des tiers (p. ex. par des fondations).

Durabilité de l'impact des projets d'égalité soutenus

- **Sensibiliser** : il semble souhaitable de sensibiliser davantage les groupes cibles institutionnels à l'amélioration de la durabilité des effets des projets soutenus.
- **Diffuser le savoir-faire** : malgré les informations mises à disposition par le BFEH, le savoir-faire en matière de gestion de projet et de suivi de l'impact semble faire défaut. Un événement régulier sur ces questions pourrait être utile.
- **Impliquer les personnes concernées** : le BFEH pourrait encourager les requérant-e-s à impliquer les personnes concernées dans l'élaboration des offres.